

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 08 AOÛT 2017

Le mardi 08 août 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle Beaudouin, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Miguel Camus, René VAUGEOIS et Denis MARCHAND.

Absents excusés : Daniel GERAULT donnant son pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX donnant son pouvoir de vote à Josiane COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU donnant son pouvoir de vote à Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE donnant son pouvoir de vote Christelle Beaudouin et Sandrine RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. AVIS RAPPORT CLECT
- II. MAITRISE D'ŒUVRE MAISON DE SANTE
- III. CONTRAT DE RURALITE
- IV. DRONE
- V. MARCHE VOIRIE
- VI. DECISION MODIFICATIVE N°1
- VII. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE
- VIII. ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE
- IX. PARTENARIAT COURSE VOITURE A PEDALES
- X. QUESTIONS DIVERSES

I. AVIS RAPPORT CLECT

Mickael Delahaye présente au conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 12 juin 2017.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 12 juin 2017.

II. MAITRISE D'ŒUVRE MAISON DE SANTE

Lors du conseil du 30 juin dernier, Mickael Delahaye informait le conseil qu'il avait lancé des études pour l'aménagement de l'ancienne école en maison de santé.

Mickael Delahaye présente au conseil le projet d'étude de l'entreprise Lemarié pour la maison de santé (à la place de l'ancienne école).

Le devis (comprenant charpente couverture, le sol, les peintures ...) s'élève à un montant de 127 441,72€ HT (118 000€ de travaux et 9 441.72€ d'honoraires) pour le seul aménagement du rez de chaussée.

Ce premier devis ainsi établit va permettre de constituer un dossier pour demande d'aides auprès des différents partenaires.

III. CONTRAT DE RURALITE

Mickael Delahaye informe le conseil, que la somme attribuée pour notre commune s'élève à 6 998€ au lieu de 10 500€ comme évoqué lors du conseil du 15 juin 2017 suite à une modification budgétaire de l'État sur les crédits alloués.

Cette aide financera l'éclairage du terrain de foot également évoqué lors du conseil 15 juin 2017.

Mickael Delahaye rappelle que cette somme peut encore changer en fonction des futures politiques gouvernementales, et ce projet ne se fera que si cette somme attribuée est maintenue.

IV. DRONE

Lors du conseil du 25 juillet dernier, Mr Thomas Emery, passionné de vidéo et possédant un drone, était venu se présenter au conseil.

Mickael Delahaye s'est renseigné concernant la réglementation pour l'autorisation de vol de drone sur notre commune pour réaliser la vidéo de présentation. Pour cette autorisation de vol, il est nécessaire de faire appel à un professionnel agréé. L'investissement pour faire appel à ce professionnel est de 400€ grâce à un tarif privilégié.

Mickael Delahaye propose au conseil de valider l'appel à un professionnel et ainsi de réaliser un montage vidéo sur notre commune.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de passer par un professionnel et de payer cette prestation.

V. MARCHE VOIRIES

Mickael Delahaye informait le conseil, lors du conseil du 15 juin 2017, que le marché de voiries avait été lancé début juin.

Le marché se décomposait en 7 lots :

- Lot 1 : aménagement Rue de la Patinerie
- Lot 2 : aménagement Rue de l'Houllière
- Lot 3 : aménagement RD 253 (route de Belgeard) sécurisation de cette route et création d'une allée piétonne.
- Lot 4 : réfection de la voirie route de la Lardière
- Lot 5 : aménagement voirie de la ZA du Bas Marboué
- Lot 6 : aménagement Place Jules Verne et Place du Printemps
- Lot 7 : Modifications des espaces verts Rue de la Chapelle et Rue des Acacias.

Mickael Delahaye, Christelle Beaudouin et Miguel Camus exposent au conseil le retour d'appel d'offre avec les notes attribuées par lot et par entreprise ainsi que les entreprises retenues pour chaque lot.

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
<u>Lot 1</u> : Aménagement Rue de la Patinerie	BMTP	20 727,35 €
<u>Lot 2</u> : Aménagement Rue de l'Houllière	BMTP	38 390,25 €
<u>Lot 3</u> : Aménagement RD 253 (route de Belgeard) sécurisation de cette route et création d'une allée piétonne.	STPO	46 826,50 €
<u>Lot 4</u> : Réfection de la voirie route de la Lardière	ELB	5 642,50 €
<u>Lot 5</u> : Aménagement voirie de la ZA du Bas Marboué (entrée déchetterie)	BMTP	5 070,38 €
<u>Lot 6</u> : Aménagement Place Jules Verne et Place du Printemps	ELB	6 150,00 €
<u>Lot 7</u> : Modification des espaces verts Rue de la Chapelle et Rue des Acacias.	STPO	7 750,85 €
<u>Total</u>		130 557,83 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide pour :

- **Le lot 1** : à l'unanimité l'entreprise BMTP pour un montant de 20 727,35 €,
- **Le lot 2** : à l'unanimité l'entreprise BMTP pour un montant de 38 390,25 €,
- **Le lot 3** : à la majorité, avec 9 voix pour et 5 abstentions, l'entreprise STPO pour un montant de 46 826,50€ et sous réserve de l'accord définitif du Conseil départemental,
- **Le lot 4** : à la majorité, avec 14 voix pour et 1 abstention, l'entreprise ELB pour un montant de 5 642,50€,

- Le lot 5 : à l'unanimité l'entreprise BMTP pour un montant de 5 070,38 €,
- Le lot 6 : à l'unanimité l'entreprise ELB pour un montant de 6 150,00 €,
- Le lot 7 : à l'unanimité l'entreprise STPO pour un montant de 7 750,85€.

VI. DECISION MODIFICATIVE N°1

Mickael Delahaye présente au conseil la décision modificative n°1.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

VII. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Mickael Delahaye propose au conseil d'appliquer le barème à une personne "hors-commune" pour le gardiennage de l'église qui ne peut excéder 120.97€ par an en 2017 (indemnité antérieurement versée à Mr Malherbe).

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'indemnité d'un montant de 120.97€ à Pierre Antoine Garrault qui ouvre et ferme l'église chaque jour.

VIII. ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE

Mickael Delahaye informe le conseil, que la société INNO WATT Energies propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église. (ce type de travaux a été réalisé sur l'église d'Origné)

Cette opération permettrait de mettre en place 32 modules pour un investissement initial de 23 520€ TCC et générer un revenu de 41 813 € sur 20 ans.

Cette entreprise est reconnue dans le département car partenaire de Territoire Energie Mayenne (ex SDEGM)

Ce dossier est remis au prochain conseil.

IX. PARTENARIAT COURSE VOITURE A PEDALES

Mickael Delahaye informe le conseil que le comité des fêtes sollicite la commune pour un partenariat de 50€ afin de mettre une pub avec le logo de la commune de Commer sur une des voitures à pédales.

Cette manifestation aura lieu à la fête communale qui se déroulera le weekend du 9-10 septembre 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'accorder cette aide partenariale de 50€ au comité des fêtes.

X. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Extension de réseau (Hisland)**

Demande de deux extensions de réseau sur une parcelle divisée en deux lots:

Lot 1 : L'extension de réseau est de 40 mètres environ pour un montant global de 2 680 €

Lot 2 : L'extension de réseau est de 60 mètres environ pour un montant global de 3 320 €

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, ne valide pas la prise en charge de ces deux extensions de réseau par la commune.

➤ **Redevance incitative : réclamation d'un administré Place Jules Verne**

Mickael Delahaye informe le conseil d'une lettre d'un administré auprès de la commune concernant le fait de l'accumulation de poubelles place Jules Verne et de stationnements anarchiques.

Il est 00h10, la séance est levée.